

FAQ

Question : Pourquoi la piscine est-elle fermée ?

En application du décret n° 2020 – 1310 du 29 octobre dernier les piscines couvertes sont fermées au public en application des mesures de couvre-feu.

Question : quand la piscine rouvrira-t-elle ?

La fermeture des piscines est prévue à minima jusqu'au 20 janvier 2020.

Nous actualiserons les informations dès que nécessaire.

N'hésitez à nous suivre sur les réseaux sociaux et notre site internet www.espace-aquatique-lazureo.com pour connaître l'évolution de la situation.

Question : des créneaux de baignade sont-ils maintenus pour les personnes en situation de handicap et les personnes disposant d'une prescription médicale ?

L'espace aquatique est fermé à tous les types de public

Question : les séances de natation scolaire reprendront-elles le 4 janvier prochain ?

La décision a été prise par la collectivité de ne pas accueillir les écoles et collèges

Question : comment sera géré mon abonnement (Pass Silver ...)

Pour des raisons techniques, les prélèvements n'ont pas pu être suspendus au mois de Novembre, un mois de rattrapage sera offert en compensation du mois de Novembre.

Les abonnements payés comptants ?

La date de fin de validité des abonnements payés comptants sera prolongée de la durée équivalente à celle de la fermeture administrative.

Question : Comment seront gérés les cours de natation de l'année 2020-2021 ?

Des sessions de rattrapage ou stages kids d'une semaine seront proposés sur toutes les périodes de vacances scolaires à venir y compris en juillet 2021.

Les cours qui n'ont pas pu être assurés durant le temps de la fermeture seront ainsi rattrapés.

Question : Comment vais rattraper les cours d'aquagym, de fitness... ?

Dès la réouverture de la piscine nous proposerons des séances supplémentaires pour vous permettre de rattraper les séances non réalisées. Des séances pourront également être programmées en période estivale (juillet et août).

Ces mesures sont à l'étude et les modalités précises vous seront communiquées dès la date de réouverture connue.

Les cours qui n'ont pas pu être assurés durant le temps de la fermeture seront ainsi rattrapés.

Question : je souhaite être remboursé

Nous ne procéderons à aucun remboursement ni avoir à ce stade. Les mesures de compensation concernent le prolongement de la période de validité pour les Pass et des séances de rattrapage pour les cours pour les usagers inscrits aux activités.